

Douzième Conférence internationale de l'Instruction publique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **78 (1949)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Douzième Conférence internationale de l'Instruction publique

La Conférence internationale de l'Instruction publique s'est réunie pour la douzième fois à Genève, du 4 au 12 juillet 1949.

A la suite de ses travaux, elle a adressé aux Ministères de l'Instruction publique trois recommandations dont nous donnons ci-après le texte.

RECOMMANDATION N° 26

aux Ministères de l'Instruction publique concernant l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale

La Conférence internationale de l'Instruction publique,
Convoquée à Genève par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et le Bureau international d'Éducation, et s'y étant réunie le quatre juillet en sa douzième session, adopte le huit juillet mil neuf cent quarante-neuf la recommandation suivante :

La Conférence,

Considérant que le rapport introductif, rédigé par les experts français en vue du stage de l'Unesco consacré à l'enseignement de la géographie et à son rôle en vue d'une meilleure compréhension internationale, a été considéré comme une base de travail utile,

Que la définition de la géographie, les principes et les méthodes d'enseignement qui y sont proposés, ont été adoptés, sous réserve d'insister davantage sur les problèmes suivants :

a) Comment rédiger des programmes et concevoir des examens en rapport avec un enseignement actif, concret, actuel et comparatif,

b) Par quels moyens psychologiques et didactiques diminuer le sentiment qui peut pousser l'enfant à se croire au centre du monde, et accroître le sentiment d'interdépendance et d'unité morale du genre humain, étant bien entendu que toute éducation doit concilier l'amour de la patrie avec la compréhension des autres pays et avec le respect de leur souveraineté dans un monde où toutes les nations doivent être considérées comme égales en droits,

c) Comment réaliser dans le monde actuel l'objectivité de l'enseignement géographique ;

Que l'Unesco est décidée à éditer en brochure ce rapport introductif, en tenant compte des observations ci-dessus,

Soumet aux Ministères de l'Instruction publique des différents pays la recommandation suivante :

1. Assurer la diffusion de cette brochure dans les milieux de l'enseignement, de façon que professeurs et instituteurs prennent conscience du problème, puissent en discuter, proposer des suggestions, faire les expériences nécessaires ;

2. Désigner au plus tôt les experts qui, en 1950, participeront au stage de l'Unesco, de façon qu'ils puissent préparer longuement, activement et utilement cette participation, en prenant tous les contacts nécessaires avec les différents milieux de l'enseignement dans leur propre pays.

RECOMMANDATION N° 27

aux Ministères de l'Instruction publique concernant l'initiation aux sciences naturelles, à l'école primaire

La Conférence internationale de l'Instruction publique,
Convoquée à Genève par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et le Bureau international d'Éducation, et s'y étant réunie le quatre juillet en sa douzième session, adopte le neuf juillet mil neuf cent quarant-neuf la recommandation suivante :

La Conférence,

Considérant, d'une part, que former l'esprit scientifique d'observation et d'expérience en utilisant les intérêts spontanés de l'enfant constitue l'un des buts essentiels de l'éducation et que l'initiation aux sciences naturelles, dès le début de l'école primaire, est particulièrement apte à favoriser cette formation,

Que, d'autre part, il est nécessaire d'associer l'école à une action généralisée pour protéger la nature,

Soumet aux Ministères de l'Instruction publique des différents pays la recommandation suivante :

1. Que l'initiation aux sciences naturelles commence dès les premières classes de l'école primaire ;

2. Que, même si cette initiation forme une branche distincte, les sciences naturelles soient associées à l'enseignement d'autres disciplines (langage, dessin, travaux manuels, etc.) ;

3. Que cette initiation atteigne notamment les objectifs suivants :

a) former l'intelligence de l'enfant par l'emploi de méthodes actives, fondées, dans la mesure du possible, sur l'observation et l'expérience individuelles,

b) nourrir l'imagination et la sensibilité de l'écolier, en lui faisant aimer la nature et ses beautés et en l'intéressant aux phénomènes naturels et aux diverses manifestations de la vie,

c) favoriser et développer toute action de protection de la nature ;

4. Qu'à l'école primaire, l'initiation aux sciences naturelles devant reposer sur l'observation et l'expérimentation, il importe de mettre à la disposition de l'élève, à l'école et hors de l'école, sans jamais négliger les initiatives de l'enfant lui-même :

a) pour l'observation directe, des instruments optiques (loupes, etc.), des terrariums, aquariums, etc., des jardins scolaires,

b) dans le cas où toute observation directe est impossible, des films scolaires, des vues fixes, des planches et collections diverses ;

5. Que les élèves soient entraînés à la recherche en commun et au contrôle mutuel de leurs observations et de l'interprétation des faits observés ;

6. Que cette recherche s'accompagne d'un effort d'expression graphique et verbale ;

7. Que les enfants soient encouragés à collectionner et à contribuer, avec les matériaux recueillis, à enrichir le musée de l'école ou de la classe, qui deviendra d'autant plus vivant et attachant qu'il sera leur œuvre personnelle ;

8. Qu'on favorise l'organisation de l'école en plein air, qui se prête spécialement à un enseignement des sciences naturelles vraiment éducatif et conforme aux exigences pédagogiques ;

9. Qu'on préfère toujours à la méthode morphologique et descriptive, la méthode fonctionnelle, qui consiste à étudier les organes et la structure des êtres, en rapport avec la vie, avec les problèmes posés par le milieu, etc., et que les êtres vivants ne soient pas observés en général comme des individus isolés, mais au contraire dans leurs corrélations avec les autres êtres ;

10. Qu'on ne commence jamais l'enseignement des sciences naturelles par les nomenclatures, les définitions, les classifications, les systématisations, etc., qui doivent être plutôt la conclusion ultime des observations et des expériences concrètes qu'on aura accumulées ainsi que des connaissances qu'on aura acquises ;

11. Etant donné les exigences précédentes, que les programmes soient assez souples pour permettre l'adaptation de l'enseignement aux ressources du milieu local ;

12. Qu'en outre, si ce milieu ne fournit pas certains éléments de l'observation, l'élève puisse se les procurer par des échanges interscolaires ;

13. Que les livres utilisés dans cet enseignement soient surtout des ouvrages de documentation conçus de manière à susciter les recherches et les observations personnelles des élèves ;

14. Que parmi les activités extrascolaires (promenades, excursions, clubs de naturalistes) une place de choix soit réservée à celles qui peuvent exalter l'amour de la nature et intéresser l'enfant à la protection de celle-ci (reboisement, lutte contre l'érosion, protection des plantes et des animaux, etc.) ;

15. Que les maîtres exposent occasionnellement la genèse des découvertes et les traits marquants de la vie des savants qui ont contribué à l'avancement des sciences naturelles dans le monde ;

16. Qu'un soin particulier soit apporté à la préparation des maîtres, pour les informer des méthodes d'enseignement des sciences naturelles et pour leur faire connaître les aspects du développement intellectuel de l'enfant, propres à être utilisés dans cet enseignement ;

17. Que des réunions, conférences et stages de perfectionnement mettent périodiquement au courant les maîtres, des progrès de la science et de la didactique et des résultats d'expériences en matière d'enseignement des sciences naturelles.

La protection de la nature dans le canton de Fribourg

Dans le canton de Fribourg on a commencé à s'intéresser à la protection de la nature en 1867 déjà, quand Bernard Studer et Alphonse Favre jetèrent leur appel pressant en faveur de la conservation des blocs erratiques.

A partir de 1891, ce fut M. le professeur Raymond de Girard qui prit en mains, avec zèle, la protection des derniers grands témoins de l'époque glaciaire. Ainsi, il y a actuellement, dans notre canton, huit des plus grands *blocs erratiques* protégés. Ils sont la propriété du Musée d'histoire naturelle, à Fribourg, inscrits au cadastre et munis de bornes. Parmi ceux-ci, citons le plus grand, le bloc de la « Pierrafortscha », au sud-est de Fribourg, en granit du Mont-Blanc et le bloc « Agassiz », en granit d'Arolla, au Mont-Vuilly. Un seul grand bloc